NOVALAISE
entre lac et montagne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 8 Avril 2021 – 20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle polyvalente – Chemin de Courvaz

Présents :
ARIOLI Sandrine – CUCCURU Isabelle - DUPRAZ Fabien – EHNY Richard – FLEURET Anaïs - GARDET Catherine - GROS Gilles - GUILLERMARD Denis – GUILLOT Véronique - JULIEN Anne-Marie – MANSOZ Carine – MANTEL Frédéric – MARCHAIS Marie-Lise – PERRIER Lysiane - PLOUZEAU Alain – TAIN Daniel - WDOWIAK Monika – WROBEL David.
Excusé :

Secrétaire de séance : Véronique GUILLOT

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire accueille Monsieur Virgil BALMON, cadre de transition, pour un point sur l'ADMR.

Il informe que la tenue de la dernière Assemblée Générale de l'ADMR de notre territoire n'a pas permis la constitution d'un bureau, faute de bénévoles. Monsieur BALMONT, salarié de la fédération de Savoie, assure l'intérim pour permettre la continuité de service.
Il nous présente une association qui se porte bien au niveau financier, du point de vue de son organisation et de ses ressources internes.
18 salariés compétents forment 2 équipes qui assurent les soins à domicile, l'entretien des logements et la gestion des repas. Les bénéficiaires sont répartis sur un vaste territoire, où les soins infirmiers sont bien présents mais souvent saturés, ce qui pousse à une technicité importante des soins à apporter, en limite de compétences pour de l'aide à domicile.
En projet, la création d'une plateforme technique à Novalaise pour regrouper, 2 jours par semaine, les assistantes des 3 secteurs (Novalaise, Yenne, St Genis sur Guiers), en vue d'échanges et de partage de compétences.
Monsieur BALMONT termine sa présentation en faisant un appel à bénévolat pour la pérennité de l'association. Toutes les compétences sont bienvenues !

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Fabien DUPRAZ pour une présentation du label « Terre de jeux ».
Il informe que comme Saint Genix les villages et Motz, Novalaise est labelisée « terre de jeux 2024 ». En lien avec les jeux olympiques de Paris 2024, cet évènement dont les valeurs sont « célébration », « engagement » et « héritage » va permettre de mettre en avant les territoires et les associations.
Présentation annexée au présent compte rendu.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2021
  Deux abstentions

➢ Compte-rendu des commissions par adjoints et conseillers délégués

- **Transition énergétique/numérique** : Alain PLOUZEAU
  - Une nouvelle installation téléphonique est en service à la Mairie.
  - L'ASDER reçoit le soutien de 5 étudiants en formation diplômante pour l'approfondissement du diagnostic énergétique des bâtiments de la salle polyvalente et de la mairie.

- **Économie locale/développement durable** : Marie-Lise MARCHAIS
  - En raison des nouvelles consignes gouvernementales et préfectorales, le marché sera réservé uniquement aux commerces alimentaires pour les prochaines semaines.
  - Pour l'espace partagé, 3 participations ont été confirmées à ce jour, ce qui augure d'un bon départ. Les travaux de réfections sont présentés aux conseillers à l'aide de photos et Madame Marchais remercie le service technique pour la qualité des travaux

- **Travaux neufs et construction** : Denis GUILLERMARD
  - Les travaux de la Maison de Santé et de la place du Bourniau se poursuivent normalement.

- **Mobilité/Déplacement doux** : Fabien DUPRAZ
  - Le week-end de la mobilité est reporté aux 4 et 5 septembre 2021.

- **Culture/Bibliothèque/Tourisme/Jeunesse** : Sandrine ARIOLI
  - La bibliothèque de Novalaise s'occupe du relais communication pour le prix littéraire « La vache qui lit », organisé par Savoie Biblio, à destination du public des 8-12 ans.
  - Réseau lire : une délibération sera prise au prochain conseil concernant l'évolution des fiches d'inscription, et des libellés des tarifs.
  - Savoie Biblio a fait savoir qu'elle souhaitait restreindre les lieux de dépôt des livres dans le cadre de la navette. Novalaise sera centre de dépôt pour le secteur.
  - Le bilan culture du territoire fait ressortir un manque d'hébergement pour les artistes, ainsi qu'une absence de lieu de stockage de matériel.

- **Social/Solidarité/Santé** : Gilles GROS
  - Un rendez-vous est pris avec le CHMS et l'ARS pour trouver une solution à la direction de l'EHPAD.

- **Urbanisme PLU/Voirie et réseaux** : David WROBEL
  - PLU : La carte d'aléas a été transmise au bureau d'étude. L'approbation du PLU devrait avoir lieu à la fin du mois de mai 2021.

- **Patrimoine bâti et naturel :** De nombreuses photos des travaux sont diffusées à l'ensemble des conseillers.
  - Madame le Maire fait remarquer la qualité des nombreux travaux et aménagements qui ont été réalisés par les équipes techniques sur les plages avant le démarrage de la saison (élagage, réfection des aires de jeux, nettoyage et peinture snack Bon Vent...).
    L'habillage bois du snack de Bon vent va être finalisé par une entreprise pour l'intégration paysagère.
  - La rénovation du mur et de la cunette du Gojat sont terminées.

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1 Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

Madame le Maire fait part des décisions prises depuis la dernière séance du 23 mars 2021 :

- Décision d'accorder dans le cimetière communal une concession au columbarium d'une durée de 30 ans, à compter du 31/03/2021, à Monsieur RIVE Adrien et Madame MERLE Adeline moyennant la somme de 550 €.

II. FINANCES

II.1 Vote des taux d'imposition

Madame le Maire laisse la parole à Frédéric MANTEL qui nous informe qu'il convient de voter pour 2021 les taux des impôts locaux, en rappelant que les taux d'imposition de 2020 étaient les suivants :

Taxe d'Habitation	11.38 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	21.01 %
Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties	60.10 %

Le budget 2021 a été voté le 24/02/2021 sans augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales.

Il est rappelé que la Taxe d'Habitation sur les résidences principales est transférée à l'Etat pour achever sa suppression progressive d'ici 2023 et que par conséquent la Commune n'en percevra plus la recette.
Il n'y aura donc pas de vote de taux de Taxe d'Habitation en 2021.

Il est précisé les ressources fiscales prévisionnelles indépendantes des taux à voter en 2021, à savoir : la cotisation sur les locaux d'habitation non affectés à la résidence principale (54 172 €) ; les allocations compensatrices (3 163 €) et le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (36 796 €)

La compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est réalisée par transfert de l'ex-part départementale de Taxe Foncière Bâtie.
Concrètement, ce transfert sera réalisé par cumul du taux TFB voté en 2020 par la commune avec celui voté en 2020 par le département (soit 11,03 % pour la Savoie) pour former le taux de référence TFB 2021.
L'équilibre de ce transfert est assuré par un « coefficient correcteur » positif pour la Commune de NOVALAISE qui, à taux TFB 2021 constant, percevra un versement d'équilibre prévisionnel de 138 827 €.

Le conseil Municipal est invité à fixer les taux des taxes fiscales pour l'année 2021 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés Bâties :	32.04 %
Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties :	60.10 %

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

II.2 Vote des participations / subventions

Madame le Maire informe que suite à différentes demandes, il est proposé de valider les montants de participations et subventions suivantes, à savoir :

ADMR – Novalaise	9 557 €
ADMR – St Genix les Villages pour portage des repas	633 €
SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)	1 170 €
Association des Anciens Combattants	300 €
Amicale des Donneurs de Sang	200 €

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité pour les subventions citées ci-dessus.

III. URBANISME – VOIRIES/RESEAUX

III.1 D.I.A.

Maître GILIBERT-BONNAMOUR	Montée des Bovardes	bâti

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité pour ne pas préempter

III.2 État sur les PC / DP / CU

PC

/ / /

DP

Camping les Charmilles	Route des Plages	clôture et portail
SERMET Jeannine	Route de la Crusille	modification ouvertures
LEPRESTRE François	Route des Perrèles	création carport et pergola
COMBET Patrick	Rue de la Merlatière	clôture
GODEFROY Maud	Chemin de l'Epinette	portail
DUMOLLARD Clément	Allée des Cèdres	clôture et piscine hors sol
PARE Benoit	Route de Porcinel	panneaux photovoltaïques
AMORUSO Yann	Route du Banchet	fenêtres de toit
PREVOST Stéphane	Cour St Nicolas	clôture anti-bruit
MANTEL Frédéric	Route de St Alban de M^{tbel}	clôture
Commune de NOVALAISE	Parc de Bon Vent	habillage du snack

CU

Maître BORDET	Route des Plages	CU d'information
Maître JOSSERAND-GUILLERMET	Route du Banchet	CU d'information
Maître ROUHETTE	Longeraie-le Grand Pré	CU d'information
Maître ROUHETTE	La Meule-Sous les Bottières	CU d'information

IV PARCS DE DETENTE

IV.1 Délégation de service public du parc de détente de Bon Vent (lot 1) : approbation du choix du délégataire et de la convention à passer avec le candidat retenu

Madame le Maire informe le Conseil que les membres de la commission DSP : Mesdames Martine SCHWARTZ, Anne-Marie JULIEN et Monsieur Frédéric MANTEL ont été associés tout au long du déroulé de la procédure et au choix final du délégataire.

Madame le Maire rappelle qu'une procédure de publicité et de mise en concurrence a été engagée en vue de confier, dans le cadre de deux lots distincts, l'exploitation du parc de détente de Bon Vent (lot 1) et du parc de Pré Argent (lot 2) au moyen de deux conventions de délégation de service public, à compter de la saison 2021.
Madame le Maire rappelle qu'en raison des désistements successifs des candidats sur le lot 2, seul le lot 1 peut être attribué aujourd'hui.

La procédure du lot 1 arrive à son terme et s'appuie sur le rapport de Madame le Maire qui a été transmis à tous les conseillers municipaux. Ce rapport détaille les différentes étapes de la procédure :

- Publication de l'avis de concession,
- Date limite de remise des candidatures. Réception de 6 dossiers de candidatures et d'offres,
- Agrément des 6 candidatures par la commission,
- Analyse des 6 offres et avis formulé sur les offres par la commission de DSP,
- Phase des négociations engagée sur la base de l'avis de la commission avec les soumissionnaires classées 1er, 2ème et 3ème dont les offres se détachaient afin de faire préciser et compléter le contenu des offres des candidats.

Au terme des négociations, le choix de Madame le Maire s'est porté sur la SARL SPELEO CONCEPT qui a présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique globale pour la commune et des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Il est présenté le projet de convention de DSP à intervenir avec la SARL SPELEO CONCEPT dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : exploitation aux risques et périls du délégataire du parc de Bon Vent
- Durée : 19 avril 2021 au 15 novembre 2026
- Période annuelle d'exploitation autorisée : 1er avril au 30 octobre
- Missions du délégataire
    - Mission de gestion de la plage : accueil des usagers et billetterie pendant la période de surveillance de la baignade, mission de gardiennage et de surveillance du parc, en lien avec la Commune
    - Mission de snack assurée à partir des équipements mis à disposition par la Commune et du matériel complémentaire fourni par le délégataire
    - Mission de location d'embarcations assurée à partir des équipements (embarcations et équipements de sécurité) fournis par le délégataire
    - Mission de nettoyage et d'entretien du parc
- Montant de l'investissement réalisé par le délégataire qui s'élève à 99 200 € HT
- Redevance à verser par le délégataire à la Commune composée d'une part fixe d'un montant de 24 000 € HT, d'une part variable correspondant à 60 % du chiffres d'affaires HT des entrées de la plage et d'une part variable correspondant à 3 % du chiffres d'affaires HT des autres activités déléguées et autorisées sur le parc de détente.

Le conseil est invité à se prononcer sur le choix de la SARL SPELEO CONCEPT, représentée par Monsieur Emmanuel GONDRAS, comme délégataire de service public pour la gestion du parc de Bon Vent ainsi que sur le projet de convention de DSP à conclure avec la SARL SPELEO CONCEPT.

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité pour le choix du délégataire SARL SPELEO CONCEPT
Accord à l'unanimité pour la signature de la convention

V INFORMATIONS

V.1 Mise en place par le Conseil départemental de la Savoie du programme « Petites villes de demain en Savoie ».

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu du Président du conseil départemental de la Savoie, Monsieur Hervé GAYMARD, et informe que 12 pôles de centralité sont retenus par le département. Novalaise en fait partie. Elle peut donc déposer un dossier de projets pour le centre.

Ce programme de soutien spécifique pourrait être mobilisé pour financer les projets comme le stationnement des cars et air de covoiturage, l'amélioration de l'aménagement du plateau sportif ou encore des aménagements consacrés à la mobilité et aux déplacements doux.

Divers :

- Madame le Maire présente la future installation de containers « molok » semi-enterrés sur les parkings se trouvant en face des plages Pré-Argent et Bon Vent (projet CCLA).

- Un projet citoyen a été déposé par une famille pour une aire de jeux inclusive, si ce projet est retenu la commune serait maître d'ouvrage.

Prochain conseil le mardi 27 avril 2021.

Séance levée à : 22H02

Le secrétaire de séance,

Véronique GUILLOT

Le Maire,

Claudine TAVEL